

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/10/2025 - B2025/056728 - 2021 B 09015 - 821 543 626 - AB CONSTRUCTIONS

Comptes annuels

SAS AB CONSTRUCTIONS

46B chemin du Moulin Carron

69570 DARDILLY

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Siret : 82154362600021 - APE : 4399C-

SAS COFAGEST

26 rue Raspail
69600 OULLINS



Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Etats financiers	
Bilan	2
Compte de résultat	4
Soldes intermédiaires de gestion	5
2. Détail des comptes	
Bilan détaillé	6
Compte de résultat détaillé	9
3. Annexes	
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	14
4. Liasse fiscale	18



Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 17/07/2016, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS AB CONSTRUCTIONS relatifs à l'exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 16 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 747 481
Chiffre d'affaires	4 094 863
Résultat net comptable (Bénéfice)	11 398

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à OULLINS
Le 13/12/2024

Sébastien BELMONT
Expert comptable

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	405 825	215 318	190 507	237 559
Autres immobilisations corporelles	30 849	27 175	3 673	1 696
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	6 928		6 928	7 403
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	443 602	242 493	201 108	246 658
Stocks				
Matières premières et autres approv.	47 945		47 945	25 559
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 282 998	21 815	1 261 183	1 332 848
Fournisseurs débiteurs	16 574		16 574	47 713
Personnel	3 596		3 596	9 555
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	99 668		99 668	120 639
Autres créances	92 499		92 499	62 512
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	2 527		2 527	
Disponibilités	14 562		14 562	11 770
Charges constatées d'avance	7 817		7 817	15 119
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 568 188	21 815	1 546 373	1 625 714
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 011 790	264 309	1 747 481	1 872 372

	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	1 042	1 042
Report à nouveau	248 304	236 133
Résultat de l'exercice	11 398	12 172
TOTAL CAPITAUX PROPRES	270 745	259 347
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	198 462	258 463
<i>Découverts et concours bancaires</i>	2 043	40 168
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	200 505	298 632
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	19 141	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	814 757	942 223
<i>Personnel</i>	21 857	10 611
<i>Organismes sociaux</i>	75 827	115 084
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	2 085	22
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	314 749	234 043
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	7 586	12 044
Dettes fiscales et sociales	422 104	371 804
Autres dettes	20 230	367
TOTAL DETTES	1 476 736	1 613 025
TOTAL PASSIF	1 747 481	1 872 372



Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
215500 - Outillage industriel	405 825,19		405 825,19	391 567,89
281500 - Amortis. matériel et outillage		215 318,11	-215 318,11	-154 008,69
Installations techniques, matériel et outillage	405 825,19	215 318,11	190 507,08	237 559,20
218200 - Matériel de transport	27 573,43		27 573,43	23 174,76
218300 - Matériel de bureau	2 082,40		2 082,40	2 082,40
218310 - Matériel informatique	1 192,68		1 192,68	1 192,68
281820 - Amortis. matériel de transport		23 939,74	-23 939,74	-21 693,60
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		3 235,63	-3 235,63	-3 060,29
Autres immobilisations corporelles	30 848,51	27 175,37	3 673,14	1 695,95
Immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	6 928,20		6 928,20	7 402,57
Autres immobilisations financières	6 928,20		6 928,20	7 402,57
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	443 601,90	242 493,48	201 108,42	246 657,72
Stocks				
310000 - Stocks matières premières	47 944,84		47 944,84	25 558,69
Matières premières et autres approv.	47 944,84		47 944,84	25 558,69
Créances				
411000 - Clients	739 388,54		739 388,54	676 485,73
411700 - Clients - retenues de garantie	213 404,41		213 404,41	211 785,93
416000 - Clients douteux ou litigieux	26 178,20		26 178,20	4 180,22
418100 - Clients - factures à établir	304 026,95		304 026,95	443 880,00
491000 - Dépréciations comptes clients		21 815,17	-21 815,17	-3 483,52
Clients et comptes rattachés	1 282 998,10	21 815,17	1 261 182,93	1 332 848,36
401000 - Fournisseurs	4 488,22		4 488,22	47 713,35
409700 - Fournisseurs - autres avoirs	12 086,21		12 086,21	
Fournisseurs débiteurs	16 574,43		16 574,43	47 713,35
421000 - Personnel - rémunérations dues	1 398,96		1 398,96	6 488,45
425000 - Personnel - avances et acompte	2 197,45		2 197,45	3 066,21
Personnel	3 596,41		3 596,41	9 554,66
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sc	96 249,77		96 249,77	104 678,87
445662 - TVA déductible sur frais généra	2 656,03		2 656,03	2 504,23
445860 - TVA sur factures non parvenues	762,64		762,64	13 455,74
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	99 668,44		99 668,44	120 638,84
448700 - Etat - produits à recevoir	285,00		285,00	
467710 - FACTOR- FONDS DE GARANT	92 213,99		92 213,99	62 511,56
Autres créances	92 498,99		92 498,99	62 511,56
Divers				
409100 - Fournisseurs - acomptes s/com	2 527,43		2 527,43	
Avances et acomptes versés sur comman	2 527,43		2 527,43	
512300 - BANQUE POPULAIRE AURA	14 561,98		14 561,98	11 770,27
Disponibilités	14 561,98		14 561,98	11 770,27
486000 - Charges constatées d'avance	7 817,41		7 817,41	15 118,67
Charges constatées d'avance	7 817,41		7 817,41	15 118,67
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 568 188,03	21 815,17	1 546 372,86	1 625 714,40
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 011 789,93	264 308,65	1 747 481,28	1 872 372,12



Bilan détaillé

	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
PASSIF		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	10 000,00	10 000,00
Capital social ou individuel	10 000,00	10 000,00
106100 - Réserve légale	1 042,48	1 042,48
Réserve légale	1 042,48	1 042,48
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	248 304,49	236 132,76
Report à nouveau	248 304,49	236 132,76
Résultat de l'exercice	11 397,94	12 171,73
TOTAL CAPITAUX PROPRES	270 744,91	259 346,97
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
164120 - PGE	80 840,67	120 838,72
164130 - Emprunt GRUE MDT 178	40 849,15	56 709,29
164140 - Pret professionnel 2023 05	76 771,92	80 915,24
<i>Emprunts</i>	<i>198 461,74</i>	<i>258 463,25</i>
511200 - Chèques à encaisser	323,09	414,43
512000 - Crédit Mutuel	1 720,15	39 754,06
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>2 043,24</i>	<i>40 168,49</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	200 504,98	298 631,74
455110 - C/C PHILIPPE ALEXANDRE	9 075,30	
455200 - C/C BARRETO	10 065,67	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	19 140,97	
401000 - Fournisseurs	810 180,76	816 228,67
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	4 575,82	125 994,45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	814 756,58	942 223,12
421000 - Personnel - rémunérations dues	21 857,45	10 610,66
<i>Personnel</i>	<i>21 857,45</i>	<i>10 610,66</i>
431000 - Sécurité sociale	46 955,45	83 244,38
437200 - Caisse de retraite salariés- ARRCO	12 504,52	12 462,12
437210 - Prévoyance	3 192,19	2 955,76
437300 - AGIRC	141,99	141,99
437400 - Caisse de congés payés	11 342,00	12 671,78
437700 - Tickets restaurants	837,00	2 597,00
437800 - Mutuelle	853,61	1 011,03
<i>Organismes sociaux</i>	<i>75 826,76</i>	<i>115 084,06</i>
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	2 085,00	22,00
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	<i>2 085,00</i>	<i>22,00</i>
445510 - TVA à décaisser	94 881,65	13 516,95
445710 - TVA collectée	162 513,70	139 863,53
445711 - TVA Collectée 20%	6 495,79	6 495,79
445750 - TVA Collectée 10%	186,58	186,58
445870 - TVA sur factures à établir	50 671,16	73 980,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>314 748,88</i>	<i>234 042,85</i>
442100 - Prélèvements à la source (IR)	39,40	80,58
447000 - TA à verser PRO BTP	5 966,55	5 966,55
448600 - Etat - autres charges à payer	1 580,00	5 997,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>7 585,95</i>	<i>12 044,13</i>
Dettes fiscales et sociales	422 104,04	371 803,70
411000 - Clients	20 229,80	215,64
467700 - Opérations d'affacturage		150,95
Autres dettes	20 229,80	366,59



Bilan détaillé

	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
TOTAL DETTES	1 476 736,37	1 613 025,15
TOTAL PASSIF	1 747 481,28	1 872 372,12



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB CONSTRUCTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 1 747 481 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 398 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	391 568	14 257		405 825
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	23 175	4 399		27 573
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 275			3 275
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	418 018	18 656		436 674
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 403	117	592	6 928
Immobilisations financières	7 403	117	592	6 928
ACTIF IMMOBILISE	425 420	18 773	592	443 602

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		18 656	117	18 773
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		18 656	117	18 773
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			592	592
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			592	592

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	154 009	61 309		215 318
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	21 694	2 246		23 940
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 060	175		3 236
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	178 763	63 731		242 493
ACTIF IMMOBILISE	178 763	63 731		242 493

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 21 815 euros.
Cette dépréciation a été dotée entièrement cette année.



Notes sur le bilan

Provisions

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/09/2023	et clos le	31/08/2024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS AB CONSTRUCTIONS			
SIRET	8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
46B chemin du Moulin Carron		46B chemin du Moulin Carron	
69570 DARDILLY		69570 DARDILLY	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	14 666	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies
		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert	
Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SAS COFAGEST			
26 rue Raspail 69600 OULLINS			
Tél : 04.72.66.20.00			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 46B chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2 1

Néant ☐ *

Exercice N clos le,
31/08/2024

				Exercice N clos le, 31/08/2024				
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	405 825	AS	215 318	190 507	
		Autres immobilisations corporelles	AT	30 848	AU	27 175	3 673	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	6 928	BI		6 928	
		TOTAL (II)		BJ	443 601	BK	242 493	201 108
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	47 944	BM	
En cours de production de biens	BN				BO			
En cours de production de services	BP				BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR				BS			
Marchandises	BT				BU			
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	2 527	BW		2 527	
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 282 998	BY	21 815	1 261 182	
	Autres créances (3)		BZ	212 338	CA		212 338	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
	Disponibilités		CF	14 561	CG		14 561	
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	7 817	CI		7 817	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	1 568 188	CK	21 815	1 546 372	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	2 011 789	1A	264 308	1 747 481
	Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 042
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	248 304
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 397
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	270 744
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	200 504
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	19 140
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	814 756
	Dettes fiscales et sociales	DY	422 104
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	20 229
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 476 736
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 747 481
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 365 249
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 043

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SAS AB CONSTRUCTIONS**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	391 567	KT		KU	14 257
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY	23 174	KZ		LA	4 398
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 275	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	418 017	LO		LP	18 655	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	7 402	IU		IV	117		
TOTAL IV				LQ	7 402	LR		LS	117		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	425 420	ØH		ØJ	18 773		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	405 825	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	27 573	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	3 275	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	436 673	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	591	2F	6 928	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	591	NK	6 928	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	591	ØL	443 601	ØM			

Exercice N clos le : 31/08/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale la fin de l’exercice [[col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	154 008	QA	61 309	QB		QC	215 318
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	21 693	QI	2 246	QJ		QK	23 939
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 060	QM	175	QN		QO	3 235
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	178 762	QV	63 730	QW		QX	242 493
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	178 762	ØP	63 730	ØQ		ØR	242 493

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net de amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Ins gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Ins gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY				Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	3 483	6U	18 331	6V		6W	21 815
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	3 483	TY	18 331	TZ		UA	21 815
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 483	UB	18 331	UC		UD	21 815
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	18 331	UF			
		– financières		UG		UH			
		– exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C G I								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS AB CONSTRUCTIONS**

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières					UT	6 928	UV		UW	6 928
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA	26 178		26 178		
	Autres créances clients					UX	1 256 819		1 256 819		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)					ZI					
	Personnel et comptes rattachés					UY	3 596		3 596		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	99 668		99 668		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN					
		Divers				VP	285		285		
	Groupe et associés (2)					VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	108 788		108 788		
	Charges constatées d'avance					VS	7 817		7 817		
	TOTAUX					VT	1 510 081	VU	1 503 153	VV	6 928
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice				VD					
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	2 043	2 043					
		à plus d'1 an à l'origine		VH	198 461	86 974		111 487			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	814 756	814 756					
		Personnel et comptes rattachés		8C	21 857	21 857					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	75 826	75 826					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 085	2 085						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	314 748	314 748						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 585	7 585						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	19 140	19 140					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 229	20 229					
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
		TOTAUX		VY	1 476 736	VZ	1 365 249	111 487			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	14 528	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	74 529	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/08/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 11 397

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	966
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	966		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	102
	Amendes et pénalités	WJ	102	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	2 200
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV	
		- imposées au taux de 0 %								WH	
		- imposées au taux de 19%								WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY	
	Majoration d'amortissement*									XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5			XF	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 quaterdecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
				Zone de revitalisation rurale (art 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI			XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	14 665			
					déficit (II moins I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	
RÉSULTAT FISCAL					bénéfice (I moins II) moins déficits antérieurs		YX	14 665		YO	

SAS AB CONSTRUCTIONS

Exercice N

Montant

SAS AB CONSTRUCTIONS

Exercice N

Montant

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB CONSTRUCTIONS</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	236 132	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves (- Réserve légale - Autres réserves) Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	12 171			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	0F	248 304			ZG	248 304				
						ZH	248 304				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	324 171	YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT	116 058				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ	227 304				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	119 839				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	13 446				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					VV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	186	ST	450 523				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	927 172				
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	(2 562				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	14 078				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	11 516				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	807 884				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	494 580				
DIVERS	— Montant brut des salaires *					0B	526 297				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK					
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Quantification fiscale des plus et moins-values réalisées							
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☒Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % **❶** ou 12,8 % **❷**.**❶** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés**❷** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) **❶** *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) **❶** *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❹	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❻ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❻
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS	Néant ☒
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/09/2023 et clos le : 31/08/2024

Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	17
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 094 862
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	4 094 862

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	690
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	22 386
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 807
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	28 883

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 295 916
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	505 565
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	513
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	2 801 996

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 321 749
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 321 749
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	4 094 862																				
Effectifs au sens de la CVAE	EY	17																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX																					
Période de référence	GY	0	1	/	0	9	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	0	8	/	2	0	2	4
Date de cessation	HR			/			/							/			/					

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXERCICE CLOS LE 31/08/2024

N° SIRET 8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie) 46B chemin du Moulin Carron

CODE POSTAL 69570 VILLE DARDILLY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille ALEXANDRE Prénom(s) Philippe

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 00

Naissance : Date 08041975 N° Département 69 Commune LYON 01 Pays FRANCE

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille BARRETO Prénom(s) BRUNO

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 00

Naissance : Date 25051982 N° Département 99 Commune PEDRAGAO Pays PORTUGAL

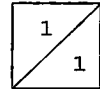
Adresse : N° Voie 365 rue de vauxrenard

Code Postal 69400 Commune VILLEFRANCHE SUR SAONE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/08/2024

N° SIRET

8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie) 46B chemin du Moulin Carron

CODE POSTAL 69570

VILLE

DARDILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

AB CONSTRUCTIONS

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 46 B Chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY

821 543 626 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 FEVRIER 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 aout 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 aout 2024 à 11 398 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	11 398,00 euros
En totalité au compte AUTRES RESERVES	11 398,00 euros
Qui s'élève ainsi à 259 701,00 euros	

L'Assemblée prend acte qu'aucune dividende n'a été versée par la Société au cours des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 février 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Philippe ALEXANDRE



AB CONSTRUCTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 46B chemin du Moulin Carron, 69570 DARDILLY
821 543 626 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 FEVRIER 2025

L'an 2025,
Le 25 FEVRIER,
A 19 HEURES,

Les associés de la société AB CONSTRUCTIONS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Philippe ALEXANDRE, titulaire de 5000 actions en pleine propriété,

Monsieur Bruno BARRETO, titulaire de 5000 actions en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ALEXANDRE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur BARRETO est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 AOUT 2024,
- le rapport du Président sur l'activité de la Société,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos 31 AOUT 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par le Président.

Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018. Elle a cependant souhaité communiquer un certain nombre d'informations sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice à ses associés et le Président a en conséquence établi le rapport susvisé.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 AOUT 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que, au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a enregistré aucune dépense ou charge non déductible fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 AOUT 2024 à 11 398,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	11 398,00 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte AUTRES RESERVES	11 398,00 euros
---------------------------------------	-----------------

Qui s'élève ainsi à 259 701,00 euros.

L'Assemblée prend acte qu'aucune dividende n'a été versé par la Société au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve purement et simplement toutes les conventions de cette nature mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

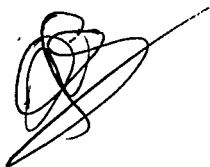
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Philippe ALEXANDRE



Le Secrétaire

Monsieur Bruno BARRETO

